

FINESS : 49 000 0635

Objet : Délégation de signature

DECISION N°2023-79

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 juin 2023, portant nomination de Monsieur Christophe ROBERT en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Cholet à compter du 1^{er} août 2023 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 août 2016 portant nomination de Monsieur Eric MOREAU, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 7 Mai 2020 portant nomination de Monsieur Aurélien MAUGARS, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel GUIVARC'H, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu la décision du 30 août 2011 portant nomination de Madame Florence JAMIN, Attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu la décision du 25 février 2010 portant sur le recrutement par détachement de Madame Emmanuelle NUNES, Adjoint administratif, au Centre Hospitalier de Cholet et le courrier (référence 2022.09.1510bis) en date du 05/09/2022 portant affectation sur le poste de responsable paie et budget, au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu la décision du 1^{er} avril 2004 portant nomination de Madame Karine DAVID, Adjoint des cadres hospitaliers au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu la décision du 7 juin 2018 portant nomination de Madame Elise BOUVANT, Adjoint des cadres hospitaliers au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu la décision du 24 novembre 2014 portant nomination de Madame Charline GUICHET, et la décision du 29/10/2021 portant nomination d'Adjoint des cadres au Centre Hospitalier de Cholet ;

Vu la décision du 1^{er} juin 2021 portant fin de détachement en vue d'une réintégration de Madame Catherine LEGENDRE, Adjoint des cadres, au Centre Hospitalier de Cholet et le courrier (référence : 2022.09.1513) du 06 septembre 2022 portant affectation sur le poste de responsable temps de travail et contrôle de gestion sociale ;

LE DIRECTEUR DECIDE

Article 1 : Une délégation permanente est donnée à Monsieur Eric MOREAU, Directeur adjoint chargé des ressources humaines et du personnel sage-femme pour :

1^e) procéder à l'ordonnancement de la paie des personnels médicaux et non médicaux rémunérés par l'établissement, ainsi qu'à l'engagement de toute dépense relative aux personnels non médicaux et sages-femmes (frais de déplacements, honoraires médicaux...) ;

2^e) signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, attestations, contrats de recrutement, décisions, relatifs à la situation du personnel non médical et sage-femme, à l'exception des décisions de recrutement ou de changement d'affectation des cadres de catégorie A ;

3^e) conduire une procédure disciplinaire à l'encontre du personnel non médical et sage-femme et signer les avertissements.

Article 2 : Monsieur Eric MOREAU a délégation permanente pour assurer l'encadrement des personnels de la Direction des Ressources Humaines ainsi que pour signer les tableaux de service et les fiches d'absence pour congés annuels et repos au titre de la réduction du temps de travail.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe ROBERT, Directeur, une délégation est donnée à Monsieur Eric MOREAU, Directeur adjoint, pour signer tous actes, attestations, contrats de recrutement, décisions relatifs au personnel médical.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric MOREAU, une délégation de signature est attribuée à Madame Florence JAMIN, Attachée d'administration hospitalière, pour les actes ou décisions prévus à l'article 1 (1^e : procéder à l'engagement de toute dépense relative aux personnels non médicaux et sages-femmes (frais de déplacements, honoraires médicaux...) et 2^e) et à Monsieur Aurélien MAUGARS pour l'ordonnancement de la paie et l'engagement des dépenses visées à l'article 1 (1^e).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric MOREAU et de Madame Florence JAMIN, Madame Karine DAVID, adjoint des cadres, responsable des effectifs, Madame Elise BOUVANT, adjoint des cadres, responsable des carrières et des conditions de travail, Madame Emmanuelle NUNES, adjoint administratif, responsable paie, budget, Madame Catherine LEGENDRE, adjoint des cadres, responsable temps de travail et contrôle de gestion sociale et Madame Charline GUICHET, adjoint des cadres, responsable de la formation continue, ont délégation à l'effet de signer pour leur domaine de compétence, tout document relatif à la gestion du personnel non médical à l'exclusion des décisions d'ordre statutaire, des contrats de recrutement et des conventions.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christophe ROBERT, Directeur, et de Monsieur Eric MOREAU, Directeur adjoint, une délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GUIVARCH, Directeur adjoint, pour signer tous actes, attestations, contrats, décisions mentionnés à l'article 2.

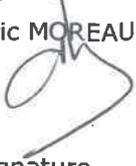
Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n°2023-43 du 1^{er} mars 2023 et prend effet à compter du 1^{er} août 2023.

Article 8 : Une ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Chef de service comptable du Centre des Finances publiques de Cholet, comptable du Centre Hospitalier.

Le Directeur,


Christophe ROBERT

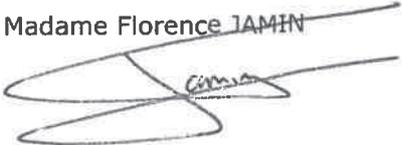
Spécimen la signature
de Monsieur Eric MOREAU



Spécimen la signature
de Monsieur Aurélien MAUGARS



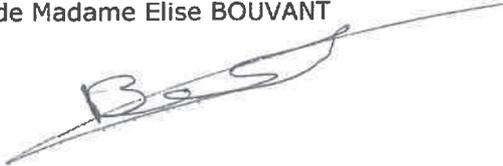
Spécimen Signature
de Madame Florence TAMIN



Spécimen la signature
de Madame Karine DAVID



Spécimen la signature
de Madame Elise BOUVANT



Spécimen la signature
de Madame Emmanuelle NUNES



Spécimen la signature
de Madame Charline GUICHET



Spécimen la signature
De Madame Catherine LEGENDRE



Spécimen la signature
de Monsieur Emmanuel GUIVARC'H

